Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260326-20260030-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 20 mars 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric <u>Etaient présents</u> : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	<u>Absents</u> : Représentés : Non-représentés :
Secrétaire de séance	Annaïg BOBONY
Assistait également	Anne-Hélène HENRY, Secrétaire de Mairie

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose notamment que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260326-20260030-DE

marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

Les commissions sont composées :
- par le Maire, Président de la commission,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire ou son représentant, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appel d'Offres à titre permanent.
Les listes déposées sont les suivantes :
Liste n°1 composée de :

Membres Titulaires	Membres suppléants
Yannick TERRIEN	Véronique CLENET
Benoît LE ROUZÈS	Angélique CALLEC
Mickaël TRÉHIOU	François LE GUEN

Il a été procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260326-20260030-DE

Les résultats sont les suivants :

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires	Membres suppléants
Yannick TERRIEN	Véronique CLENET
Benoît LE ROUZÈS	Angélique CALLEC
Mickaël TRÉHIOU	François LE GUEN

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260326-20260030-DE